



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre la faim

Question écrite n° 27547

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche suite au Sommet de la FAO, sur les grands équilibres alimentaires mondiaux. En effet, la hausse actuelle et continue du cours des matières premières alimentaires a plongé nombre de pays du sud dans un marasme caractérisé par les émeutes de la faim. Famine et malnutrition pourraient toucher 1,2 milliard de personnes d'ici à 2025. Si la communauté internationale s'est emparée de cette problématique en consacrant l'idée d'une stimulation rapide de la production alimentaire des pays concernés, la France, à l'heure de la présidence de l'Union européenne, doit, elle aussi, s'en saisir et définir la contribution de la PAC aux grands équilibres alimentaires mondiaux. Il est indispensable de favoriser la sécurité alimentaire de chaque nation et de remettre les politiques agricoles au centre de l'action. La pénurie n'étant pas à l'origine de ces crises alimentaires, il est ici question de répartition des ressources, et le soutien aux exportations et le dumping agricole favorisé par la PAC ont contribué à cet état de fait. En conséquence, il lui demande quelles dispositions compte promouvoir la France afin d'assurer la sécurité alimentaire mondiale, notamment au regard du bilan de santé de la PAC et à l'heure de sa réorientation.

Texte de la réponse

La sécurité alimentaire et le développement des agricultures des pays en développement (PED) sont des sujets qui retiennent particulièrement l'attention du ministère de l'agriculture et la pêche. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a ainsi organisé dans le cadre de la présidence française, le 3 juillet dernier, dans l'enceinte du Parlement européen, une conférence intitulée « Qui va nourrir le monde ? », qui visait à présenter les défis posés en termes de sécurité alimentaire de la planète et à débattre des solutions pour les relever. Par ailleurs, le ministère de l'agriculture et de la pêche travaille actuellement en lien étroit avec le ministère des affaires étrangères et européennes à la mise en oeuvre d'un partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation, dont la constitution a été annoncée par le Président de la république lors de la conférence de haut niveau du 3 juin 2008 à la FAO. La politique agricole commune (PAC) ne peut répondre seule au défi de l'alimentation mondiale mais elle a son rôle à jouer. La PAC doit permettre de maintenir la capacité de production de l'Union européenne et est ainsi une partie de la solution. Des réformes profondes ont été menées : les aides directes ont été en très grande partie découplées pour ne plus affecter les marchés, et le niveau des restitutions à l'exportation a drastiquement baissé ces dernières années. Cependant, ce n'est pas la baisse des exportations européennes qui permettra aux PED de développer leur production, car, on le constate déjà, cette baisse profite essentiellement aux grands pays exportateurs (Brésil, Argentine, Thaïlande, Nouvelle-Zélande...). La priorité pour les PED doit être de structurer leurs marchés et de développer des politiques agricoles adaptées à leurs besoins et si possible à des échelles régionales. Le ministère de l'agriculture et de la pêche veille à les accompagner en ce sens. Leur dépendance aux importations est en effet largement due à des choix de politiques agricoles défavorables aux cultures vivrières. Dans le cadre du bilan de santé, les réformes de la PAC vont être poursuivies, et les organisations de la société civile ont déjà été consultées dès les premières propositions de la Commission.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27547

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6045

Réponse publiée le : 16 septembre 2008, page 7980